



Le 9 novembre 2021

Par SDÉ et par courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier Régie: R-4169-2021 Phase 1 / Notre dossier : R062355

Chère consoeur,

Pour faire suite à notre lettre du 26 octobre dernier, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité et Énergir s.e.c. (collectivement les Distributeurs) produisent auprès de la Régie de l'énergie une version révisée des réponses à la demande de renseignements, comme pièce révisée **HQD-Énergir-2, document 1** (ajout des réponses aux questions de la série 7 aux pages 24 à 28 du document).

Les Distributeurs en profitent pour déposer une version révisée de la preuve déposée le 16 septembre dernier dans laquelle des coquilles ont été corrigées (voir les modifications aux pages 16, 17 et 22 du document), comme pièce révisée **HQD-Énergir-1, document 1**.

Tel qu'expliqué à cette même lettre, les Distributeurs déposent également par la présente leur Demande amendée. Veuillez prendre note que seuls les articles de *la Loi sur la Régie de l'énergie* présentés à l'en-tête de la Demande amendée ont été modifiés et qu'aucune allégation n'a été modifiée dans celle-ci. Considérant ce qui précède, les Distributeurs ne déposent donc pas de nouvelles affirmations solennelles.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) *Joelle Cardinal*
JOELLE CARDINAL
JC/jl

c.c. : Me Hugo Sigouin-Plasse